

Rhône • Dix cas de rougeole dans le département, un appel à la vigilance lancé

Ce n'est pas encore une alerte rouge mais un appel à la vigilance. Dans un communiqué envoyé ce jeudi après-midi, l'Agence régionale de santé (ARS) demande aux parents d'avoir un œil particulier sur leurs enfants. Particulièrement contagieuse, la rougeole a fait son apparition dans la région. Soixante-douze cas ont été recensés dans la Drôme, l'Ardèche et le Rhône. « Dix cas de rougeole ont été recensés dans le département du Rhône. La situation semble maîtrisée, il n'y a pas de cas grave enregistré », précise l'ARS au *Progrès*.

Des formes sévères possibles

Dans ce contexte, elle recommande de « vérifier le statut vaccinal des enfants et d'être attentifs aux moindres symptômes évocateurs ». Parmi ceux-ci, forte fièvre (jusqu'à 39-40 °C), toux, écoulement du nez, yeux rouges et larmoyants, fatigue générale et éruption cutanée avec de petites taches très rouges.

Seule prévention pour cette maladie qui peut nécessiter une hospitalisation dans ses formes sévères : la vaccination. À l'instar des femmes enceintes n'ayant pas eu la rougeole ou non protégées par la vaccination à deux doses, les personnes les plus sujettes à des formes sévères sont les enfants de moins d'un an non vaccinés et les personnes immunodéprimées.

Rhône • Prix innovation Sécurité routière : deux nommés lyonnais sont en lice

Avec ses deux concours - le Prix innovation et le Challenge innovation - la Sécurité routière veut encourager la créativité afin de rendre les routes plus sûres. Tous deux en sont, cette année, à leur 8^e édition. Deux entités rhodaniennes figurent parmi les nommées dans la catégorie Prix innovation 2024, qui en compte seize, répartis en sept catégories. Dans la catégorie "Prévention", Stef Cares (Lyon 1^{er}) est en lice pour l'Atelier sportif, un atelier ludique et pratique, proposé aux clubs de football de tous niveaux, pour sensibiliser au risque du téléphone au volant.

Keolis, l'opérateur de transport public lyonnais, est quant à lui en course dans la catégorie "Aide au conducteur", pour son dispositif de rétrovision. Il se matérialise par des rétroviseurs pour bus qui permettent aux conducteurs de mieux appréhender la présence d'usagers vulnérables à proximité et qui diminuent les angles morts.

Les lauréats seront dévoilés le 13 mars.

Lyon

Le festival du film sur les handicaps n'était pas (totalement) accessible aux malvoyants

Pierre-Marie Micheli, président de l'association Point de vue sur la ville (qui rassemble des personnes aveugles et mal-voyantes) était encore en colère mercredi matin. Malvoyant, il s'est rendu la veille à la soirée de clôture du Festival international du film sur les handicaps, à l'Institut Lumière. Les films n'étaient pas projetés en audiodescription.

Pierre-Marie Micheli et son épouse ont enfilé leurs manteaux pour se rendre à l'Institut Lumière, mardi 13 février, dans leur quartier du 8^e arrondissement de Lyon afin de partager une soirée de cinéma. « Nous avions téléphoné avant pour nous assurer que les films seraient projetés en audiodescription. » Serein, il attrape son fidèle compagnon, un chien guide. Sa femme, elle aussi malvoyante, n'oublie pas sa canne.

« Les beaux discours sur l'inclusivité »

Installés sur leurs sièges, les deux spectateurs sont prêts pour assister à la soirée de clôture de la 5^e édition du Festival international du film sur les handicaps. Du 9 au 13 février, ce festival « avant tout de cinéma » était à Lyon, visant « à faire le plus de sensibilisation possible sur l'invisibilisation de tous les handicaps », expliquent les organisateurs. Avant la projection, sur la scène, s'enchaînent « de beaux discours sur l'inclusivité », note Pierre-Marie Micheli, président de Point de vue sur la ville. Puis les lumières s'éteignent et les deux mal-voyants se rendent compte qu'il n'y a pas d'audiodescription. « C'était des courts-métrages... on est partis au troisième film »

Si l'affaire peut paraître anecdotique, puisqu'elle ne concerne que deux spectateurs dans la salle, pour Pierre-Marie Micheli les obstacles sont quotidiens. Et cette fois, dans ce cadre-là, c'est la colère qui l'emporte. « Il faut se mettre à notre place. On nous a vus arri-



Pierre-Marie Micheli, président de l'association lyonnaise Point de vue sur la ville. Photo transmise par Pierre Marie-Micheli

Un malentendu selon l'Institut Lumière

Pour cette soirée, l'Institut Lumière n'était pas organisateur mais salle accueillante. « Il y a eu un malentendu avec l'organisation du festival qui nous a assuré que les films étaient accessibles en audiodescription. Nous nous sommes rendu compte au moment de la projection que ce n'était pas le cas », expliquait mercre-

di matin le service communication de l'Institut Lumière. « Nous étions désolés et avons pris en charge les deux personnes malvoyantes. » Un malentendu qui ne doit pas éclipser le travail mené par les équipes de l'Institut pour rendre les lieux accessibles à tous. « Notre salle est équipée pour l'audiodescription, nous

avons des boîtiers pour amplifier le son destinés aux personnes malentendantes, des travaux très lourds ont été réalisés pour rendre le musée et ses salles accessibles aux personnes à mobilité réduite, le tout à nos frais. Ces problématiques nous tiennent à cœur, cela nous a d'autant plus touchés ce soir-là. »

« On a l'impression d'être pris pour des sous-citoyens »

Pierre-Marie Micheli, président de l'association Point de vue sur la ville

ver avec la canne, le chien... personne ne nous a rien dit. Après les beaux discours, c'est assez violent. On a l'impression d'être pris pour des sous-citoyens. À Lyon, où il est né, le cinéma devrait être accessible à tous »

« L'audiodescription n'était pas possible »

Philippe Lefait est journaliste et parrain du festival. Il est lui-même concerné de près par le handicap et co-fondateur de l'AFHAR-TCL (Association

France handicap rare trouble complexes du langage). « Monsieur Micheli manifeste pour que son handicap soit le plus pris en compte possible et il a raison. » Effectivement, les courts-métrages projetés lors de la soirée de clôture n'étaient pas audio-décrits. « Un défi a été lancé entre des étudiants en cinéma de l'université Lyon 2 et de Sint Joost, aux Pays-Bas. Ils devaient réaliser des petits films en 48 heures. Dans l'urgence, certains ont même été rendus la nuit avant la soirée. Plusieurs ont été traduits et

sous-titrés », mais impossible en termes de temps comme de financement de les proposer en audiodescription contrairement à d'autres films du festival où « monsieur Micheli était invité, mais n'est pas venu », poursuit Philippe Lefait. « C'est un festival qui n'est pas riche et pourtant, on essaye de faire du mieux possible même si oui, tout n'est pas encore audio-décrié. »

« Dois-je pour autant annuler mon festival ? »

« Vous avez complètement raison. [...] C'est scandaleux qu'un festival à destination de tous, parlant du handicap, ne soit pas accessible à tous », répond Katia Martin Mauresco, organisatrice du festival. « Si les films ne sont pas tous en audiodescription, si les salles ne sont pas toutes accessibles aux personnes en fauteuil roulant, si tous les échanges ne sont pas traduits en langue des signes [...] et par-delà mon modeste festival, si tous les aveugles ne peuvent avoir accès à l'aide d'un chien-guide [...] si la société entière n'est pas "équipée", dois-je pour autant annuler mon festival ? », « Il faut voir le positif, nous devons être patients et essayer à notre modeste échelle de faire changer les mentalités. Cela prendra du temps, mais nous devons rester bienveillants et positifs. »

● Alice Emorine

L'audiodescription, qu'est-ce que c'est ?

Pour qu'un film soit accessible en audiodescription, il ne suffit pas de l'équipement (par ailleurs disponible à l'Institut Lumière). La technique « consiste à décrire les éléments visuels d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle au public non voyant ou malvoyant pour lui donner les éléments essentiels à la compréhension. Le texte enregistré est calé entre les dialogues et les bruitages et mixé avec le son original », explique le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

« Sur les films classiques que nous projetons, ces techniques n'existaient pas, explique l'Institut Lumière. Et sur les restaurations, ce n'est pas automatique ». Malgré tout, l'Institut Lumière « travaille pour proposer une sélection d'œuvres » aux personnes mal-



Les personnes mal voyantes ou non voyantes sont équipées d'écouteurs reliés à un récepteur. Photo Yvan Dené

voyantes. *Peau d'Âne*, de Jacques Demy, avait ainsi été projeté durant le Festival Lumière.